

Fiche de données de sécurité

selon 91/155/CEE



Nom du produit : Biladur EP C90
Révision : 09.12.2004 Version : 2.0.3
Date d'impression : 09.12.2004

01. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

Nom du produit

Biladur EP C90 (C090.A)

Fabricant/fournisseur

MONOPOL AG

Rue/Boîte Postale

Oberrohrdorferstr. 51

Sigle du pays/Code postal/Localité

5442 Fislisbach

Téléphone / Fax

056 484 77 77 / 056 484 77 99

Renseignements en cas d'urgence

145 / 01 251 51 51

02. Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique

Lösemittelhaltiger Anstrichstoff

Composants contribuant aux dangers

SOLVANT NAPHTHA AROMATIQUE LÉGER (PÉTROLE) ; EG no : 265-199-0 ; CAS no : 64742-95-6

Quote-part : 5 - 10 %

Classification : Xn ; R 65

1-METHOXY-2-PROPANOL ; EG no : 203-539-1 ; CAS no : 107-98-2

Quote-part : 5 - 10 %

Classification : R 10

ISOBUTANOL ; EG no : 201-148-0 ; CAS no : 78-83-1

Quote-part : 5 - 10 %

Classification : R 10 Xi ; R 41 Xi ; R 37/38 R 67

XYLENE ; EG no : 215-535-7 ; CAS no : 1330-20-7

Quote-part : 1 - 5 %

Classification : R 10 Xn ; R 20/21 Xi ; R 38

ETHYLBENZENE ; EG no : 202-849-4 ; CAS no : 100-41-4

Quote-part : 1 - 5 %

Classification : F ; R 11 Xn ; R 20

03. Identification des dangers

Principaux dangers

Inflammable · Irritant pour les yeux

Classification : R 10 · Xi ; R 36

04. Premiers secours

Cas général

Fiche de données de sécurité

selon 91/155/CEE



Nom du produit : Biladur EP C90
Révision : 09.12.2004 **Version :** 2.0.3
Date d'impression : 09.12.2004

En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation

Conduire la personne à l'air frais, veiller à ce qu'elle n'ait pas froid. Garder au repos. Respiration irrégulière/arrêt de la respir.: respiration artificielle. Évanouissement: position latérale/appeler un médecin.

Au contact de la peau

Enlever sans délai les vêtements souillés. Laver avec de l'eau/du savon et rincer. NE PAS utiliser des solvants ou des diluants !

Au contact des yeux

Retirer les lentilles de contact, garder les paupières ouvertes. Rincer avec beaucoup d'eau (15 min.). Appeler un médecin.

En cas d'ingestion

Appeler immédiatement un médecin. Garder au repos. Ne pas vomir.

05. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés

Mousse résistant aux alcools, CO₂, poudres, vapeur d'eau

Moyens d'extinction contre-indiqués

Jet d'eau

Dangers particuliers à ses produits de combustion ou aux gaz en résultant

Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Mesures particulières de protection

Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.

Indications complémentaires

Dans le cas d'un incendie refroidir avec l'eau les récipients. Ne pas laisser l'eau à tremper l'acier pénétrer dans les égouts.

06. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles

Tenir à l'écart de toute source d'incendie. Assurer une ventilation suffisante. Ne pas inhaler les vapeurs. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Précautions pour protection de l'environnement

Ne pas jeter à l'égout. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

Méthodes de nettoyage/récupération

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex: sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer les fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Nettoyer de préférence avec un détergent; éviter l'utilisation de solvants.

07. Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour la manipulation

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Utiliser le produit dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé. La préparation peut se charger électrostatiquement: mettre toujours à la terre lors des transvasements. Il est conseillé aux ouvriers de porter des chaussures et des vêtements antistatiques et de réaliser les sols en matériau conducteur. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler les vapeurs. Ne pas manger/boire/fumer pendant l'utilisation. Observer les réglementations de la protection du travail. Équipement de protection personnel voir chapitre 8. masque respiratoire à l'utilisation par injection

Fiche de données de sécurité

selon 91/155/CEE



Nom du produit : Biladur EP C90
Révision : 09.12.2004 Version : 2.0.3
Date d'impression : 09.12.2004

Préventions des incendies / explosions

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air.

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Garder les emballages solidement fermés. Ne jamais ouvrir les emballages par pression. Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. L'équipement électrique devrait être protégé de façon appropriée. Les sols devraient être en matériau non conducteur.

Indications concernant le stockage commun

Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines.

Autres indications sur les conditions de stockage

Toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Informations supplémentaires voir l'étiquette. Tenir éloigné de chaleur et de la lumière solaire directe. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Conserver les récipients au sec/ au frais. Conserver les récipients dans des endroits bien aérés. Observer les prescriptions d'entreposages officielles.

Classe d'entrepôt VCI : 3A

08. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail

1-METHOXY-2-PROPANOL ; CAS no : 107-98-2

Spécification : TRGS 900 - Valeurs limites dans l'air à la place de travail (D)

Valeur : 100 ppm / 370 mg/m³

Catégorie : = 1 =

Remarques : Y

Date de version : 01.03.2002

Spécification : Limite d'exposition à courte durée (EC)

Valeur : 150 ppm / 568 mg/m³

Remarques : H

Date de version : 08.06.2000

Spécification : Valeur limite du seuil (EC)

Valeur : 100 ppm / 375 mg/m³

Remarques : H

Date de version : 08.06.2000

ISOBUTANOL ; CAS no : 78-83-1

Spécification : TRGS 900 - Valeurs limites dans l'air à la place de travail (D)

Valeur : 100 ppm / 310 mg/m³

Catégorie : = 1 =

Remarques : Y

Date de version : 01.03.2002

XYLENE ; CAS no : 1330-20-7

Spécification : TRGS 900 - Valeurs limites dans l'air à la place de travail (D)

Valeur : 100 ppm / 440 mg/m³

Catégorie : 4

Remarques : H

Fiche de données de sécurité

selon 91/155/CEE



Nom du produit : Biladur EP C90
Révision : 09.12.2004 **Version :** 2.0.3
Date d'impression : 09.12.2004

Date de version : 01.03.2002
Spécification : TRGS 903 - Valeurs biologiques de tolérance à la place de travail (D)
Paramètre : Xylole / Pur sang / Fin d'exposition ou d'équipe
Valeur : 1.5 mg/l
Date de version : 01.05.2002
Spécification : TRGS 903 - Valeurs biologiques de tolérance à la place de travail (D)
Paramètre : Acide hippurique méthylique toluo-uréique / Urée / Fin d'exposition ou d'équipe
Valeur : 2 g/l
Date de version : 01.05.2002
Spécification : Limite d'exposition à courte durée (EC)
Valeur : 100 ppm / 442 mg/m³
Remarques : H
Date de version : 08.06.2000
Spécification : Valeur limite du seuil (EC)
Valeur : 50 ppm / 221 mg/m³
Remarques : H
Date de version : 08.06.2000

ETHYLBENZENE ; CAS no : 100-41-4

Spécification : TRGS 900 - Valeurs limites dans l'air à la place de travail (D)
Valeur : 100 ppm / 440 mg/m³
Catégorie : = 1 =
Remarques : H
Date de version : 01.03.2002
Spécification : TRGS 903 - Valeurs biologiques de tolérance à la place de travail (D)
Paramètre : Benzol éthylique / Pur sang / Fin d'exposition ou d'équipe
Valeur : 1 mg/l
Date de version : 01.05.2002
Spécification : TRGS 903 - Valeurs biologiques de tolérance à la place de travail (D)
Paramètre : Acide mandélique + acide phénylglyoxylique / Urée / Fin d'exposition ou d'équipe
Valeur : 800 mg/g Kr
Date de version : 01.05.2002
Spécification : Limite d'exposition à courte durée (EC)
Valeur : 200 ppm / 884 mg/m³
Remarques : H
Date de version : 08.06.2000
Spécification : Valeur limite du seuil (EC)
Valeur : 100 ppm / 442 mg/m³
Remarques : H
Date de version : 08.06.2000

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet.

Protection des mains

Fiche de données de sécurité

selon 91/155/CEE



Nom du produit : Biladur EP C90
Révision : 09.12.2004 Version : 2.0.3
Date d'impression : 09.12.2004

Porter des gants résistant aux solvants. Contact prolongé ou répété: utiliser en outre une crème protectrice pour la peau qui entre en contact avec le produit.

Protection des yeux

Utiliser des lunettes de protection.

Protection de la peau

Porter des revêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant à haute température. Après contact avec le prod., toutes les parties du corps souillées devront être lavées. Après le contact nettoyer à fond la peau avec de l'eau et du savon ou avec un détergent spécial pour la peau. Ne pas utiliser des solvants organiques.

09. Propriétés physiques et chimiques

Aspect

Etat physique : liquide
Couleur : blanc
Odeur : solvant

Renseignements importants pour la sécurité

Point d'ébullit. :	(1013 hPa)	non utilisable		
Point d'éclair :		25	°C	
Pression de vapeur :	(50 °C)	non utilisable		
Masse volumique :	(20 °C)	1.651	g/cm ³	
Séparation de solvants :	(20 °C)	<	3	%
Viscosité :	(20 °C)	>	100	s DIN gobelet 4 mm

10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

Matières à éviter

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

Produits de décomposition dangereux

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote.

11. Informations toxicologiques

Expériences avec l'être humain

L'inhalation de solvants au-dessus de la valeur limite MAK peut avoir conséquence d'irritation des muqueuses et de l'appareil respiratoire, une lésion du foie, des reins et du système nerveux central. Les symptômes sont: maux de tête, vertige, fatigue, faiblesse musculaire, effet narcotique et dans les cas graves perte de la connaissance. Le contact répété ou prolongé avec le produit a pour conséquence le dégraissage de la peau et peut provoquer une lésion non allergique de la peau (dermite de contact) et/ou la résorption d'éléments nocifs. Eclaboussures de solvants pouvant irriter les yeux et y causer des blessures réversibles.

Autres renseignements pour la toxicologie

Le produit n'est pas contrôlé en tel, mais classifié selon la méthode de la directive de l'UE 1999/45/EC et de le décret de toxicité (Suisse). Détails voir chapitre 2 et 15.

12. Informations écologiques

Autres renseignements pour la écologie

Indications générales

Fiche de données de sécurité

selon 91/155/CEE



Nom du produit : Biladur EP C90
Révision : 09.12.2004 Version : 2.0.3
Date d'impression : 09.12.2004

Aucun donné sur le produit il-même n'est disponible. Ne pas jeter égouts ou dans les parages.

13. Considérations relatives à l'élimination

Les emballages contaminés doivent être vidés de leurs résidus. Après un nettoyage approprié, ils peuvent être envoyés au recyclage. Les emballages non nettoyés doivent être éliminés comme le produit.

14. Informations relatives au transport

Transport par terre ADR/RID

Classification

Classe : 3 Kemler : 30
Code matière : 1263 Classification-Code : F1

ADR : - (est supprimé <= 450 l)

Désignation du produit

PEINTURES

Emballage

Groupe d'emballage : III
Fiche signalétique des danger : 3

Transport maritime IMDG/GGVSee

Classification

IMDG-Code : 3 IMDG-Page : 3372
No ONU : 1263 Marine Poll. : -

Désignation du produit

PAINT

Emballage

Groupe d'emballage : III
Fiche signalétique des danger : 3

Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR

Classification

Classe : 3
No ONU : 1263

Désignation du produit

PAINT

Emballage

Groupe d'emballage : III
Fiche signalétique des danger : 3

15. Informations réglementaires

Etiquetage (CE)

Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit



Xi ; Irritant

Fiche de données de sécurité

selon 91/155/CEE



Nom du produit : Biladur EP C90
Révision : 09.12.2004 Version : 2.0.3
Date d'impression : 09.12.2004

Phrases R

10 Inflammable
36 Irritant pour les yeux

Phrases S

35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage
51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées
26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste
25 Éviter le contact avec les yeux
17 Tenir à l'écart des matières combustibles

Réglementations nationales

Décret sur les liquides combustibles

Classe VbF : --

Classe de pollution des eaux

Classe : 2 selon VwVwS

Schweizer Giftgesetz

Classe : 4

Numéro BAGT : 619004

16. Autres informations

Autres renseignements

Les informations de cette fiche technique de sécurité satisfont à la législation nationale ainsi qu'à la législation européenne. Toutefois, nous n'avons pas connaissance des conditions de travail données de l'utilisateur et nous ne pouvons pas les contrôler. Sans autorisation écrite, le produit ne peut être affecté à une utilisation autre que celle mentionnée dans le chapitre 1. L'utilisateur est responsable du respect de toutes les dispositions légales nécessaires.

Modifications décisives pour la sécurité

14. Classification (ADR)

Phrases R des substances contenues

10 Inflammable
11 Très inflammable
20 Nocif par inhalation
20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau
37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau
38 Irritant pour la peau
41 Risque de lésions oculaires graves
65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.
